Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le 21/05/2026 .
ID : 026-212602940-20260518-D202626-DE

DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE SAINT-BARDOUX
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 15
Quorum atteint

L'année deux mille vingt-six, le 18 mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, Maire, en présence des conseillers municipaux : Estelle PIERRO, Paul PERROT, Christian REY, Frédéric GONIN, Freddy GUERIN, Rachel GAILLARD, Emily BOSSAN, Serge PROD'HOMME, Nicolas GUICHARD, Maryline LANG.

Date de convocation : 11 mai 2026 Date d'affichage : 11 mai 2026

Absents représentés : Jonathan GUILLOT représenté par Freddy GUERIN, Dominique MACCIONI représentée par Estelle PIERRO, Hélène WUILLAUME représentée par Etienne LARAT, Hélène CHEVALIER représentée par Frédéric GONIN.

Absente : Secrétaire de séance : Frédéric GONIN

N° 26-2026 – AMENAGEMENT RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur Le Maire expose : dans le cadre de la construction du restaurant scolaire, nous devons prévoir l'aménagement intérieur de la cuisine et salle de cantine.

Plusieurs sociétés d'équipement de cuisine professionnelle ont été consultées.

Monsieur Le Maire propose le devis de la sté Matal d'un montant de 18 504,46 euros TTC soit 15 420,38 € HT. Comprenant entre autres lave-vaisselle, armoire inox, desserte inox, lave-mains, armoire réfrigérée, plonge inox…

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- **DE RETENIR** le devis de la Sté Matal pour l'aménagement du restaurant scolaire d'un montant de 18 504,46 euros TTC soit 15 420,38 € HT,
- **DE PREVOIR** au budget la somme correspondante,
- **D'AUTORISER** M. Le Maire à signer tous documents nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Certifie exécutoire compte-tenu de l'affichage et
De la transmission au représentant de l'Etat.
Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés.
Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme.

Le Maire
Etienne LARAT

MAIRIE DE SAINT-BARDOUX 26 Drôme